



Comité Européen de Liaison sur les Services d'Intérêt Général European Liaison Committee on Services of General Interest

L'A.M.I. et le N.T.M.

Deux projets d'accords internationaux dans lesquels sont engagés, soit les Etats membres de l'Union européenne, soit l'Union elle-même, posent question quand à l'avenir des services d'intérêt général. Il s'agit de l'accord multilatéral sur l'investissement (AMI), d'une part, et du projet de nouveau marché transatlantique (NTM), d'autre part.

L'AMI prévoit d'accorder aux investisseurs étrangers le même traitement qu'à un investisseur national. Cet objectif, en soi, peut être intéressant pour stimuler les investissements. Certaines clauses, cependant, posent problème, notamment :

- l'obligation de résultat, que serait en droit de réclamer tout investisseur étranger, risque d'interdire, de fait, toute politique industrielle et de remettre en cause les législations sociales, culturelles ou de garantie de normes environnementales aussi bien pour les Etats signataires que pour l'Union européenne. De même, toute mission de service d'intérêt général pourrait être anéantie par un investisseur étranger qui, ayant des parts dans une entreprise prestataire de service d'intérêt général, estimerait insuffisants les retours d'investissement et exigerait de la puissance publique des compensations toujours plus fortes ;
- le fait, comme le souligne le Parlement européen, "que l'AMI assimile pratiquement les groupes multi-nationaux à des Etats-nations, dans la mesure où ils peuvent engager une action devant un "panel", sans que la réciprocité soit possible", réduisant ainsi à néant toute action de la puissance publique ;
- le fait que la perte de profit, la taxation, la guerre, la grève soient des motifs de recours pouvant entraîner dédommagement de la part des Etats signataires.

Le projet NTM, entre l'Union et les Etats-Unis, est encore très général dans sa forme actuelle. Il vise à libéraliser les échanges, y compris les services qui font l'objet de missions d'intérêt général, comme les transports, l'énergie, la santé, les télécommunications, les services financiers,...

Ces deux projets se discutent pour l'instant dans le secret, sans information suffisante pour les acteurs sociaux dans leur ensemble.

Le 10 mars dernier, le Parlement européen a adopté, à la majorité de 80%, une résolution enjoignant les Etats membres à ne pas signer l'AMI sans débat démocratique, public et transparent sur les conséquences d'un tel accord.

Pour le CELSIG, les deux projets doivent faire l'objet de clarifications, les droits fondamentaux de la personne, comme le droit aux transports, au logement, aux soins, à l'éducation, à l'énergie, à l'eau..., et leur garantie ne peuvent pas être seconds par rapport aux droits des investisseurs.

Jean-Claude Boual et Pierre Bauby

Energie

La Commission a adopté, le 17 mars dernier, un rapport sur l'harmonisation au sein du marché unique de l'électricité qui conclut qu'il faut des règles communes pour les **énergies renouvelables** destinées à la production d'électricité et un système reposant sur la concurrence.

The M.A.I. and the N.T.M.

Two projects for international agreements, in which the Member States and the European Union are involved, raise a number of questions concerning the future of general interest services. One is the Multilateral Agreement on Investment (MAI), the other the project for creating a New Trans-Atlantic Market (NTM).

The MAI proposes providing foreign investors with the same treatment as national investors. In itself, this objective could be interesting in terms of stimulating investments. Certain clauses, however, raise a number of problems:

- the obligation of achieving results, which any foreign investor may demand, risks *de facto* prohibiting any industrial policy and challenging social and cultural legislation or the guarantee of environmental norms, both for the Member States and for the European Union. Similarly, all goals for pursuing general interest services may be wiped out by foreign investors, which have shares in companies providing such services, should the investor deem profitability to be insufficient and hence require public authorities to pay ever greater compensation;
- the fact that, as has been underlined by the European Parliament, "the MAI practically assimilates multilateral companies with nation states, in as far as they can take legal action before a "panel", without reciprocity", eliminates the power of all actions by the public authorities;
- the fact that profit losses, taxation, wars and strikes are motives for justifying legal action against signatory states, which may lead to damages.

The NTM project, between the Union and the United States, is still very general in its present form. It aims to liberalised trade, including trade in services with general interest objectives, such as transport, energy, health, telecommunications, financial services etc.

Both these projects are currently being negotiated in secret, without sufficient information being available for social actors as a whole.

On the 10 March, the European Parliament adopted by an 80% majority a resolution calling on the Member States not to sign the MAI without a there being a democratic, public and transparent debate over its consequences.

For CELSIG, both projects need to be clarified. Individual, fundamental rights, such as the right to transport, housing, health care, education, energy, water etc. and the guarantee of such rights must not be subordinated to the rights of investors.

Jean-Claude Boual and Pierre Bauby

Energy

On the 17 March, the Commission adopted a report on harmonisation within the Single Market for electricity, which concludes that common rules need to be established concerning **renewable energy**, destined to be used in electricity production, as well as for a system based on competition.

Ce rapport, centré sur les questions environnementales, fait un premier examen, dans le cadre de la libéralisation du marché communautaire de l'électricité, des problèmes posés par les aides dont bénéficient les sources d'énergies renouvelables.

Il est maintenant soumis à l'examen des ministres de l'Energie de l'Union

Transport

Transport aérien. Lors du conseil transport du 17 mars dernier, les ministres ont sévèrement critiqué la procédure lancée par la Commission à l'encontre de huit Etats membres ayant conclu des accords de "ciel ouvert" avec les Etats-Unis (voir bulletin n°20). Ils n'ont, par ailleurs, pas entériné l'idée d'un accord de "ciel ouvert" global entre l'Union Européenne et les Etats-Unis défendue depuis plus de deux ans par la Commission. Ils ont demandé au commissaire Neil Kinnock de trouver des arguments convaincants pour démontrer la valeur ajoutée de l'approche communautaire. Un groupe de travail devrait être constitué pour éclaircir les questions relatives à la convergence des règles de concurrence entre l'Union et les Etats-Unis.

La Commission devrait recevoir, au conseil transport de juin prochain, un mandat l'autorisant à mettre en place la future organisation opérationnelle de l'**autorité européenne chargée de la sécurité aérienne**

Transport combiné. Le conseil du 17 mars a arrêté une position commune sur une proposition de règlement établissant un régime spécifique de soutien communautaire au transport combiné. Le dispositif, doté de 35 millions d'écus sur cinq ans, servira à cofinancer des projets à court terme destinés à améliorer la qualité des services de transport combiné.

Télécoms

Le commissaire Van Miert vient d'annoncer que la Commission allait lancer entre vingt et trente procédures pour infraction aux règles européennes des télécommunications constatées dans certains Etats membres. Il estime que la situation est globalement satisfaisante, mais il a relevé la lenteur des mesures prévues en Belgique et en Italie et le manque persistant de concurrence en Grèce.

Initiatives

Le **Mouvement Européen** a pris l'initiative d'organiser, du 8 au 10 mai prochains, à La Haye un congrès pour célébrer le cinquantième anniversaire de l'appel de La Haye et débattre du futur de l'Europe.

Renseignements : Mouvement Européen, place du Luxembourg 1 - B-1050 Bruxelles - Fax : (32-2) 512 66 73 - Tel : (31-70) 419 55 05 - E-mail : congressen@hotelres.nl

Le **CEEP** organise à Paris, le 26 mai 1998, un colloque sur "Logique d'entreprise et intérêt général".

Renseignements : CEEP section française, 33 rue de Naples - F - 75008 Paris - Tel (33-1) 45 22 49 69 - Fax (33-1) 42 94 95 26

Afin de faire circuler rapidement les informations, adressez à "NOUVELLES-NEWS-EUROPE" de brèves informations en anglais et français par courrier, fax ou E-mail (celsig@worldnet.fr).

This report, which focuses on environmental issues, is the first to examine aid provided for renewable energy sources, within the framework of the liberalisation of the common electricity market.

It has now been put forward for examination by the Ministers for Energy of the Union.

Transport

Air transport. At the Transport Council of the 17 March, the Ministers strongly criticised the proceedings undertaken by the Commission against eight Member States which have concluded "open skies" agreements with the United States (see Bulletin No 20). Furthermore, they have not accepted the idea of a general "open sky" agreement between the European Union and the United States, which has been supported by the Commission for more than two years. They have asked the Commissioner, Neil Kinnock, to find convincing arguments demonstrating the value added of a Community approach. A working group is to be set up to clarify questions relative to the convergence of rules in the Union and the United States.

At the next Council, the Commission should receive a mandate authorising the creation of a future, organisational structure of a **European authority in charge of air transport security**.

Combined transport. On the 17 March, the Council reached a common position on a proposition regulating a specific regime for Community support for combined transport. The measure, with a budget of Ecu 35 million over five years, will serve to co-finance short term projects aimed at improving the quality of combined transport services.

Télécoms

Commissioner Van Miert has just announced that the Commission is going to launch between twenty and thirty legal proceedings against certain Member States that have been found to be violating European telecommunication regulations. He considers the overall situation to be satisfactory, but he has also pointed out the slowness of certain measures in Belgium and Italy, and the lack of competition in Greece.

Initiatives

The **European Movement** is holding a congress to celebrate the 50th Anniversary of The Hague declaration and to discuss the future of Europe, at The Hague, on the 8 - 10 May next.

Contact: European Movement, place du Luxembourg 1 / B-1050 Brussels / Fax: + 32 2512 66 73 / Tel: + 31 70 419 55 05 / E-mail: congressen@hotelres.nl

The **CEEP** is organising a seminar on the "Logic of private enterprise and the general interest", on the 26 May 1998, in Paris.

Contact: CEEP section française, 33 rue de Naples, 75008 Paris / Tel: + 33 1 45 22 49 69 / Fax: + 33 142 94 95 26.

To help circulate news rapidly, please send brief information to "NOUVELLES-NEWS-EUROPE", in English and French, by courier, fax or E-mail (celsig@worldnet.fr).

NOUVELLES-NEWS-EUROPE est édité par le Comité européen de liaison sur les Services d'intérêt général, *is published by the European Liaison Committee on Services of General Interest*, 66 rue de Rome, F - 75008 PARIS. Tel : (33-1) 40 42 50 24. Fax : (33-1) 40 42 13 78. E-mail : celsig@worldnet.fr. Directeurs de publication, *Publishers* : Pierre Bauby et *and* Jean-Claude Boual. Diffusé exclusivement par Fax et E-mail. *Distributed by Fax and E-mail exclusively*. Abonnement 1 an : 500 FF. *Subscription for 1 year: FF 500*. Bulletin d'abonnement sur demande. *Subscription form available on request*.